

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°06-2026

Date de convocation :
12/01/2026

Date d'affichage :
22/11/2026

**Nombre de conseillers en
exercices : 09**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

Nombre de pouvoirs : 1

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :

Travaux cimetière Saint-
Pierre à Gouy

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Élus :

M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre ;

Étaient absents excusés :

Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et M. LEULIER Jean-Paul.

M. CLÉRÉ Denis est désigné secrétaire de séance.

TRAVAUX CIMETIÈRE SAINT-PIERRE A GOUY

VU le devis de SARL BELLIN ;

Monsieur le Maire propose pour sécuriser l'accès au cimetière de Saint-Pierre à Gouy de réaliser les travaux suivants :

- Suppression et condamnation de l'entrée existante « Rue du 44ème RIC », la réfection des marches étant impossible sur le domaine communale. (manque d'espace)

L'accès se ferait désormais via l'entrée « Chemin de la Rose » à côté du transformateur électrique, vers le fond du cimetière, passage qu'emprunte actuellement les engins de terrassement ;

- Mise en œuvre d'un cheminement piétonnier et l'installation d'une rampe.

Monsieur le Maire informe avoir sollicité un devis auprès de l'entreprise SARL BELLIN après avoir visité les lieux.

Celui-ci s'élève à 5 328,00 € HT soit 6 393,60€ TTC

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire
- Autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis SINOQUET**

